RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Bilan de la concertation préalable
organisée du 29 février au 23 mars 2012

Projet de suppression du passage à niveau n°273 de Saint Martin des Champs

Avril 2012

1 Présentation du projet 3

1.1 Situation de l'opération..... 3

1.2 Plan d'aménagement d'ensemble 5

2 Le Cadre et les objectifs de la concertation.....7

3 L'organisation de la concertation.....8

3.1 Les modalités de la concertation 8

3.2 Préparation de la concertation 8

3.3 Réunion publique 9

4 Bilan quantitatif de la concertation.....13

4.1 Les dispositifs d'information et d'échanges avec le public 13

4.2 Bilan quantitatif 13

5 Observations recueillies – enseignements et suites à donner 14

6 Annexes.....17

6.1 Les modalités de la concertation 17

6.2 Les supports de concertation 21

6.2.1 Le panneau en mairie.....21

6.2.2 La fiche de présentation 22

6.2.3 Le communiqué de presse et ses retombées 24

6.3 Le support de la réunion publique du 07 mars 2012 27

6.4 Le registre de concertation – Copie des contributions 33

6.5 Les retombées presse de la réunion publique.....36

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Situation de l'opération

Ce projet vise à étudier la suppression du passage à niveau n°273 situé sur la commune de St-Martin-de s-Champs dans le Finistère. Il s'inscrit dans le cadre global du contrat de plan Etat / Région 2000-2006 et au contrat de projets Etat – Région Bretagne 2007-2013 prévoyant l'amélioration des lignes entre Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Cette amélioration dont l'objectif à terme est de relier Paris à Brest et Quimper en 3 heures, prévoit un relèvement de la vitesse, par tronçons, au-delà de la vitesse actuelle comprise entre 140 et 160 km/h. A terme, ces améliorations devraient permettre de gagner 15 minutes sur les trajets concernés. Par ailleurs, la suppression des passages à niveau permet également la diminution du nombre d'accidents de collisions et l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et des voyageurs. A titre d'information, le PN n°273 n'est pas classé dans la liste des passages à niveaux dits « préoccupants » par le gouvernement.

Dans un premier temps, le gain de temps de parcours visé est de l'ordre de 4 minutes. Pour ce faire, 41 passages à niveau devront être supprimés sur les sections où la vitesse pourra être relevée jusqu'à 220 km/h. La ligne Rennes-Brest, sur laquelle est situé ce passage à niveau, a été découpée en 4 tranches fonctionnelles comme suit :

Figure 1: détail des tranches fonctionnelles d'amélioration

Le PN 273 est situé dans la tranche 4, dont le détail des aménagements est présenté sur l'image suivante :

Figure 2: détail des aménagements de la tranche 4

Dans ce but, RFF a lancé les études d'avant-projet de suppression de ces passages à niveaux qui ont été validées par décision ministérielle du 23 août 2005. Ces études ont proposé le remplacement du passage à niveau n°273 p ar un pont-rail situé à proximité de ce PN. L'enquête publique a eu lieu en 2007 sur la base de ces choix, ce qui a conduit à déclarer le projet d'utilité publique le 1er avril 2008. Les études se sont alors poursuivies en phase PROJET, mais celles-ci, conduites par la SNCF, se sont achevées en mars 2010, concluant sur la non faisabilité de la solution initialement retenue.

C'est pourquoi RFF a relancé les études de suppression du PN n°273 depuis le niveau étude de faisabilité pour déterminer une nouvelle variante d'implantation du rétablissement routier. Ces études se sont conclues en mars 2011 en proposant cinq variantes différentes. La variante retenue est celle proposant l'implantation d'un pont-rail à une centaine de mètres au nord du passage à niveau, réduisant ainsi les impacts sur le voisinage immédiat. Une nouvelle enquête publique va être lancée en 2012 sur la base de cette variante.

1.2 Plan d'aménagement d'ensemble

Le passage à niveau 273 est situé sur la commune de St-Martin-des-Champs, à côté de Morlaix, dans le département du Finistère.

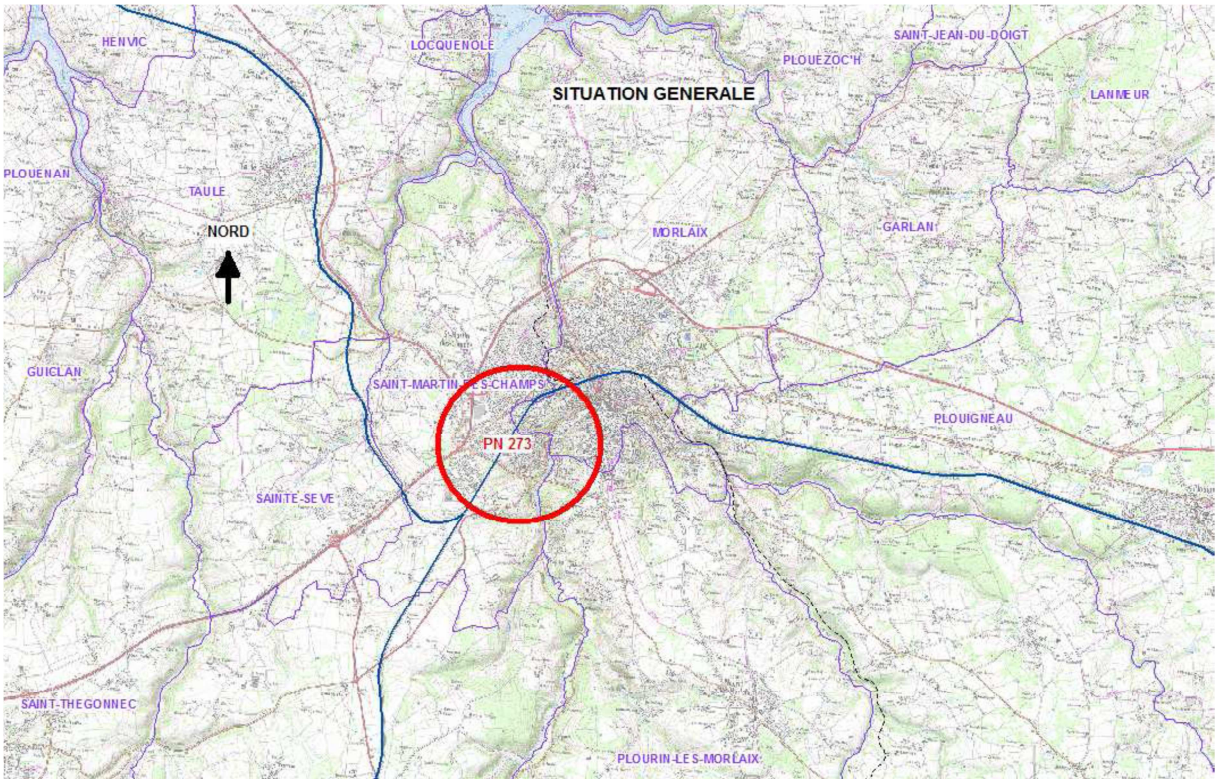

Figure 3: Situation générale du projet

L'aire d'étude se situe dans le quartier du Binigou, à proximité immédiate d'une école, dans un quartier plutôt résidentiel de la ville. L'aire d'études se base sur la variante choisie à l'issue des études de faisabilité.

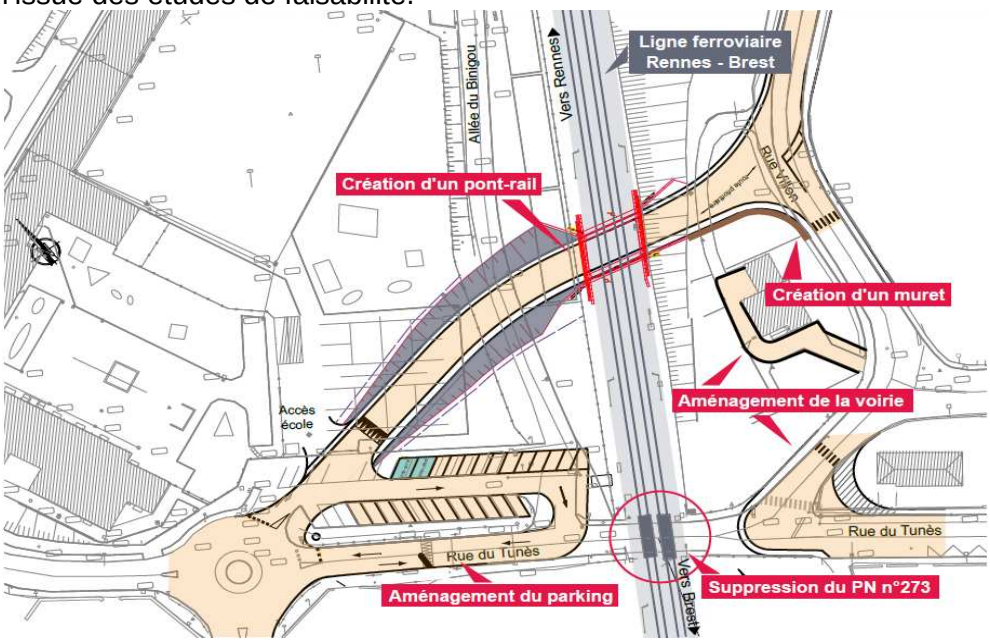

L'axe routier à rétablir, la rue du Tunès, a un trafic routier modéré, constitué majoritairement de véhicules légers et de bus. Un comptage routier a été effectué en 2011 et pris en compte dans cette étude. En moyenne annuelle, par jour et par sens, circulent :

- sur la rue du Tunès : 35 PL et 1 300 VL ;
- sur la rue Villon : 25 PL et 1 300 VL.
  (PL : Poids Lourd, VL : Véhicule léger)

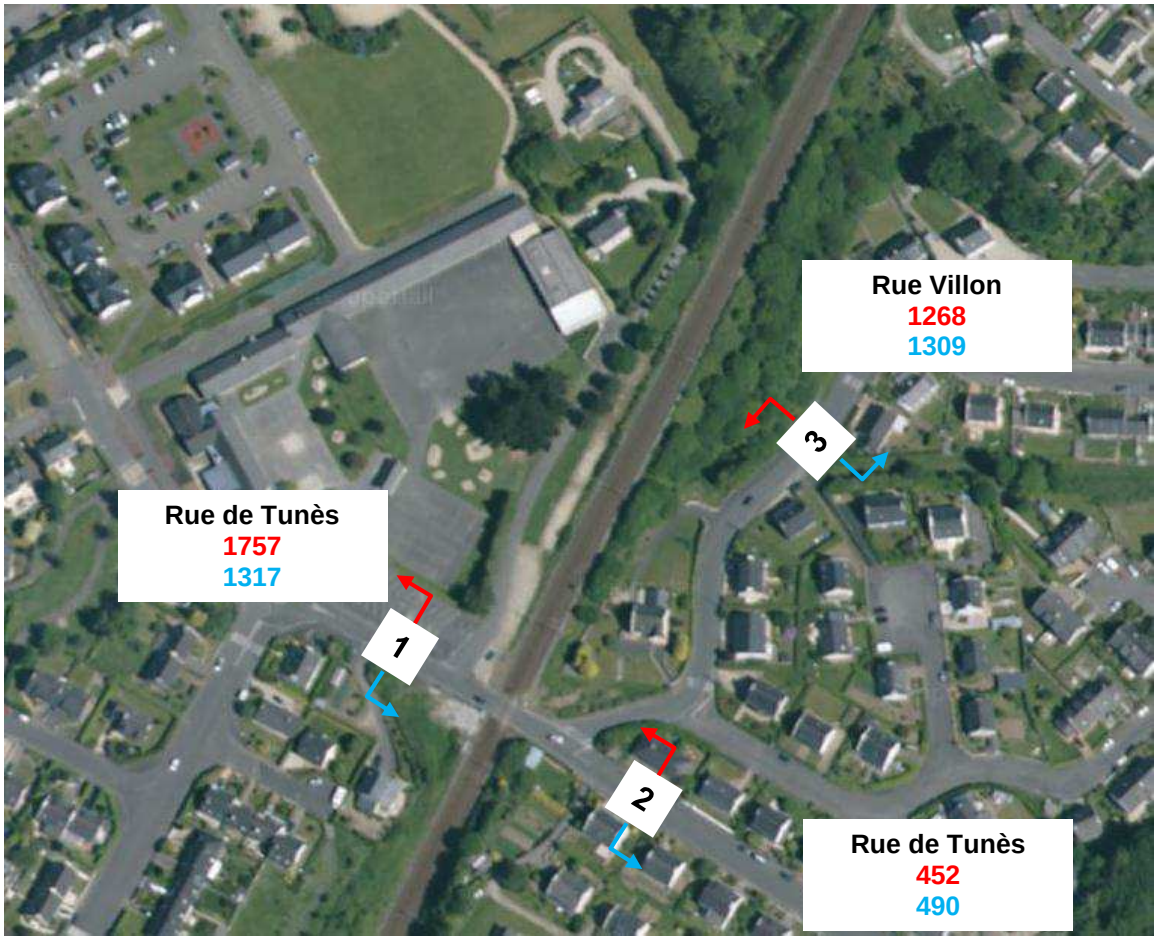

Le montant estimatif des études et travaux, sous la maîtrise d'ouvrage de RFF, pour le projet présenté à la concertation, est évalué à 4.6 Millions d'Euros aux conditions de réalisation en 2014..

Le projet est financé par les partenaires de l'opération, selon les clés de répartition suivantes :

- Union Europénne : 42.8%
- Etat : 25%
- Région Bretagne : 10.1%
- Département du Finistère : 10%
- RFF : 12.1%

2 LE CADRE ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation est organisée au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme.

Cet article prévoit que, en tant qu'acteur public ayant l'initiative d'opérations d'aménagement, Réseau Ferré de France doit organiser « une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute (…) opération d'aménagement (…) lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune. »

La partie réglementaire du Code de l'urbanisme précise quelles opérations d'aménagement sont soumises aux obligations prévues par l'article L300-2. Le projet de suppression du PN n°273 de Saint-Martin-des-Champs est particulièrement concerné par le quatrième alinéa de l'article R300-1 :

« 2. La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants »

La concertation organisée est dite préalable dans le sens où elle se tient le plus en amont possible d'une opération, avant le temps de l'enquête publique qui porte quant à elle sur un projet précisé. Les objectifs de la concertation préalable sont d'informer la population concernée par le projet, et de recueillir ses remarques et ses suggestions. Au stade d'avancement auquel la concertation préalable est organisée, le maître d'ouvrage peut tenir compte des observations formulées par le public.

3 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

3.1 Les modalités de la concertation

La décision du Président de RFF, en date du 26 janvier 2012, définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à la réalisation du projet de suppression du PN n°273 par la réalisation d'un rétablissement routier avec un pont-rail (passage inférieur). Cette décision fait suite à la délibération du Conseil Municipal de St Martin des Champs en date du 15 décembre 2011. Ces documents sont présentés en annexes.

Conformément à cette décision, la concertation s'est déroulée du mercredi 29 février au vendredi 23 mars 2012, selon les modalités suivantes :

- Une information du public sur l'objet et les modalités de cette concertation, par voie de presse et d'affichage en mairie de Saint-Martin-des –Champs ;
- Une exposition présentant le projet en mairie de Saint-Martin-des-Champs ;
- La présence en mairie de Saint-Martin-des-Champs, d'un registre à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses avis ou observations, pendant toute la durée de concertation ;
- La mise à disposition, en mairie de Saint-Martin-des-Champs, d'une plaquette d'information sur le projet ;
- L'organisation d'une réunion publique dans la commune de Saint-Martin-des-Champs ;
- La mise à disposition du public d'une adresse postale, où adresser les avis, les observations ou les demandes d'informations.

Dans ce cadre, une réunion publique a été organisée le 7 mars 2011.

3.2 Préparation de la concertation

La concertation a été préparée par Réseau Ferré de France en relation avec les partenaires de l'opération inscrite au Contrat de Projets Etat-Région et la municipalité de SaintMartin-des-Champs qui fut pleinement associée à la définition du projet.

3.3 Réunion publique

Une réunion publique a été organisée à Saint-Martin-des-Champs le 7 mars 2012. Lors de cette réunion, les thèmes abordés dans la présentation ont été les principaux enjeux du projet, ainsi que les modalités de concertation.

Cette réunion publique a permis de présenter les objectifs du projet et le contenu du dossier soumis à la concertation ainsi que d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet et notamment les riverains concernés ; environ 80 personnes ont assisté à cette rencontre.

A l'issue de la présentation, un débat d'une durée de deux heures environ s'est engagé avec le public.

Cette réunion publique a fait l'objet d'articles dans les quotidiens régionaux « Le Télégramme » et « Ouest-France ».

Compte rendu de la réunion publique du 07 mars 2012

Animateur de la réunion :
Y. Riou : adjoint au maire en charge de l'urbanisme
F. Hamon : adjoint au maire en charge des travaux
G. Roquinarc'h : Chargé de projet RFF
MA. Bertran De Balanda : Responsable service projet – investissement RFF

Questions posées par le public :

1- Il est prévu un relèvement de la vitesse des trains sur l'axe Rennes/Brest à 180 km/h, mais pourtant les trains sont obligés de ralentir sur le Viaduc de Morlaix. Les TGV s'arrêteront-ils toujours à Morlaix ?

Réponse RFF : Toutes les zones ne sont pas éligibles au relèvement de la vitesse et en effet la vitesse de franchissement du viaduc de Morlaix est limitée à 120 km/h. Il n'est pas prévu la suppression des arrêts TGV en gare de Morlaix.

2- Pourquoi fait-on accélérer sans cesse les trains ? Pourquoi supprime-t-on les P.N. Il y a assez d'obstacles sur les voies routières comme cela.

Réponse RFF : c'est une question de sécurité compte tenu du passage des 3000 véhicules /jour sur ce P.N 273 en centre urbain.

3- Le gabarit du pont-rail permet-il le passage des camions de pompiers et des camions de livraison ?

Réponse RFF : La déclivité importante qui existe rend difficile l'augmentation du gabarit routier. Ce gabarit sera au maximum de 3m50 en hauteur.
Réponse Mairie : En fonction de leur encombrement, tous les camions ne passeront pas
Certaines livraisons exceptionnelles devront passer par la rue des Genêts ou par d'autres routes - La municipalité en tiendra compte pour la signalisation

4- Le projet de suppression des PN est-il systématique ?

Réponse RFF : La suppression des PN est systématique dès que les circulations ferroviaires atteignent des vitesses supérieures à 160 km/h. Il existe également une liste, éditée par l'état, des passages à niveaux considérés comme préoccupants. Ces derniers peuvent également être supprimés.

5- Le parking de l'école se retrouve de l'autre côté de la rue. Tous les enfants devront traverser une voie où circulent 3000 véhicules/jour.

Réponse RFF : Il est envisagé l'installation de barrières de protection afin de canaliser les flux piétonnier sur les trottoirs et de limiter la vitesse des circulations routières à 30 km/h sur la zone concernée

6- Demande de réaliser un passage piéton souterrain pour la sécurité des enfants.

Réponse RFF : Ce n'est pas la solution qui a été retenue.

7- On constate que le projet veut augmenter la sécurité des trains mais pas celle des usagers du domaine public.

Réponse RFF : La sécurité des usagers est une priorité.

8- Le PN doit être supprimé car une femme circulant à pied a failli avoir un accident en traversant le PN récemment alors qu'un train arrivait. Le projet du PN ne doit pas être remis en cause.

9- Une personne demande également un passage piéton souterrain entre le parking et l'école comme cela existe à la gare de Morlaix pour l'accès aux quais.

10- Une troisième personne demande la prise en considération de la sécurité des enfants par la création d'un passage piéton souterrain. En cas d'impossibilité technique ne peut-on envisager un réaménagement de l'entrée de l'école à l'arrière des bâtiments (rue Schoelcher) ?

Réponse RFF : Il est prévu un passage surélevé pour traverser la nouvelle voierie. Mais l'option de l'entrée par l'arrière de l'école pourrait être étudiée par la mairie.

11- En cas d'entrée de l'école par l'arrière, le parking n'aurait plus d'utilité.

Réponse M.RIOU : La totalité des enfants ne vient pas en voiture à l'école.

12- Question sur la grande déclivité de la rue François Villon et sur le virage prévu. Craintes de ne pouvoir tourner facilement.

Réponse RFF : Les études d'avant-projet ont montré que la giration des véhicules légers était réalisable au niveau du carrefour en T et ceci malgré la déclivité importante.

13- Quel est le pourcentage de la pente ?

Réponse RFF : 13,8% au maximum.

14- RFF a-t-il fait une étude sur la friabilité de la roche, compte tenu que la zone du PN 273 est constituée de remblais ?

Réponse RFF : Des sondages géotechniques ont été réalisés et une étude hydraulique sera également prévue lors des phases ultérieures du projet. Il s'agit d'un terrain remblayé.

15- Questions concernant la répartition de la prise en charge des trains par la SNCF, RFF et le Conseil Général.

Réponse RFF : Les TER sont financés par les conseils régionaux et les TGV sont gérés par la SNCF.

16- Question concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voies y compris la rue Villon.

Réponse RFF : La règlementation de la circulation relève de la commune. Le projet envisage, quant à lui, une limitation de vitesse à 30 km/h au droit de l'école.

17- Question concernant le terrain vague situé face à la maison CLECH qui occasionne des frais d'entretien pour les riverains.

Réponse RFF : Le terrain appartient à RFF qui va l'entretenir. A l'issue de la DUP, RFF est prêt à le céder à la mairie si cette dernière en exprime le besoin. En parallèle des discussions sont engagées entre la mairie et la SNCF propriétaire du terrain de l'ancienne maison de garde-barrière.

18- Question concernant la haie non entretenue de la propriété 1, rue Rabelais appartenant à R.F.F.

Réponse RFF : Dans le cadre du projet, une partie de cette haie serait abattue. Un entretien sera nécessaire sur la partie restante.

19- Question concernant la dépense annoncée de 4,6 millions d'euros. Qu'est-ce que cela concerne ?

Réponse RFF : C'est le coût global du projet tous périmètres confondus (ferroviaires et routiers).

20- Les habitants de la rue Pierre de Ronsard ont peur du carrefour prévu en bas de la rue François Villon. Ils auraient préféré un rond-point et une limitation de vitesse à 30 km/h.

Réponse RFF : Pour des raisons de déclivité et de problèmes de giration des véhicules, l'option rond-point n'a pu être retenue.
Réponse de François HAMON : Une autre solution existe, c'est d'instaurer une priorité à droite.

21- Les trottoirs seront-ils sécurisés par des barrières ?

- Réponse RFF : Oui, à ce stade c'est l'option retenue entre le passage et l'école, ainsi que sous le passage

22- Aux heures d'entrée et de sortie de l'école des bouchons vont se former pour remonter la rue François Villon. Une solution a-t-elle été étudiée pour éviter cela ?

Réponse RFF : Un rond-point n'est pas possible techniquement compte-tenu de la déclivité.

23- Que se passe-t-il après cette réunion ?

Réponse RFF Suite à cette réunion et aux remarques ou avis inscrits au registre consultation, RFF transmettra un bilan de la concertation à la préfecture – Les questions seront prises en considération dans la suite de l'étude et revues lors de l'enquête publique – La prochaine

réunion publique aura lieu pendant l'enquête publique pour que chacun puisse prendre connaissance des réponses apportées et en poser de nouvelles.

24- Demande de passage souterrain pour piétons à l'emplacement du PN afin de limiter les allongements temps de parcours des piétons et les difficultés pour les personnes âgées

Réponse RFF : Les limites budgétaires du projet ne permettent pas d'envisager la construction d'un ouvrage aussi couteux. Il faut toujours trouver un juste équilibre entre contraintes budgétaires et les solutions techniques

En conclusion, Yvon RIOU indique qu'une autre réunion publique aura lieu en novembre-décembre 2012.
G. ROQUINARCH précise que cette réunion aura pour but essentiel de communiquer sur le phasage des travaux.

Registre de concertation

La présentation synthétique du projet accompagnait un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public. Il a été mis à la disposition aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie de Saint-Martin-des-Champs pendant toute la durée de la concertation. Les éléments inscrits à l'issue du délai de concertation sont annexés à ce bilan.

4 BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

4.1 Les dispositifs d'information et d'échanges avec le public

Un panneau de présentation, au format 80*60 cm, ainsi qu'environ 200 fiches (format A4 – resto / verso) synthétisant les enjeux, le contexte et la consistance du projet ont été mis à disposition du public en mairie durant toute la période de concertation préalable.

Le panneau et les fiches au format A4 sont présentés en annexes.

Une notice de présentation du projet de 34 pages au format A3 a complété le dispositif d'information du public en mairie en décrivant de manière plus précise :

- Les textes applicables
- L'insertion du projet dans les procédures administratives
- Le contexte et objectifs de l'opération
- La présentation et justification du projet
- Les caractéristiques principales des ouvrages
- Le calendrier prévisionnel
- L'appréciation sommaire des dépenses

La présentation synthétique du projet accompagnait un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public. Il a été mis à disposition aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Saint-Martin-des-Champs pendant toute la durée de la concertation. Les éléments inscrits à l'issue du délai de concertation sont annexés à ce bilan.

Cette présentation du projet a été appuyée par la transmission à la presse locale (Ouest-France et Télégramme) d'un communiqué de presse décrivant les enjeux du projet (en annexes). La transmission du communiqué a fait l'objet de deux articles repris en annexes.

4.2 Bilan quantitatif

La concertation a donné lieu à une participation importante du public lors de la réunion publique, avec des participants venant du quartier du Binigou, mais également du reste de la ville de Saint-Martin-des-Champs. Plus de 80 personnes ont assisté à la réunion publique. A la suite de la présentation par RFF, un temps important a été consacré aux échanges avec la salle, et de nombreuses questions ont pu être posées

Le registre a recueilli deux contributions.

Aucun courrier n'a été reçu.

Deux articles sont parus dans la presse locale (annexés à ce bilan)

5 OBSERVATIONS RECUEILLIES – ENSEIGNEMENTS ET SUITES A DONNER

L'ensemble des observations recueillies au cours de la concertation abordent plusieurs thèmes, dont on trouvera la synthèse ci-dessous, suivies des premières réponses apportées par RFF.

Politique RFF et informations sur l'opération globale de relèvement de vitesse Rennes – Brest / Rennes – Quimper

La suppression des passages à niveau (PN) est obligatoire dès que les circulations ferroviaires dépassent des vitesses de 160 km/h.

De plus, une liste des PN dits préoccupants est tenue par les autorités ministérielles qui peuvent également faire l'objet de suppressions.

En tout état de cause, la suppression d'un PN urbain avec une fréquentation routière d'environ 3000 véhicules / jour améliorera sensiblement la sécurité des usagers de la route et du rail.

Le projet de relèvement de vitesse des axes Rennes – Brest et Rennes – Quimper ne prévoit que d'augmenter la vitesse sur certaines sections de voies (en fonction des contraintes de tracé de la voie, de topographie, d'environnement, …) mais pas sur l'ensemble du linéaire de ces deux axes.

Cheminement piéton et accès à l'école

A l'issue de la réalisation des travaux, il sera nécessaire de traverser la nouvelle voirie afin d'accéder à l'école depuis le parking existant. La sécurité du cheminement piétonnier, en particulier celui des enfants, sera assuré par différents moyens :

- Limitation de vitesse des circulations routières à 30 km/h
- Mise en place de garde corps sur les trottoirs afin de canaliser les flux piétonniers
- Mise en place d'un passage piéton surélevé

La construction d'un passage souterrain entre le parking et l'école permettrait effectivement de cheminer en toute sécurité. Toutefois les aménagements et mesures décrits précédemment sont assez courants en milieux urbain et répondent aux objectifs de sécurité du projet. De plus, l'insertion d'un tel ouvrage nécessiterait probablement de revoir l'accès routier au parking et risquerait d'en limiter les places de stationnement. Au regard de ces éléments et des contraintes budgétaires du projet, la construction d'un passage souterrain sous la nouvelle voirie n'a pas été retenue.

L'hypothèse d'un accès à l'école par la rue Schœlcher, bien qu'étudiée en phase préliminaire, n'a pas été retenue en phase avant-projet. Toutefois, dans le cadre de l'aménagement de la commune, la municipalité pourrait réétudier cette hypothèse.

La topographie contraignante du site imposera des rampes importantes au niveau des trottoirs (de l'ordre de 12 à 13%) qui pourrait rendre difficile le cheminement des personnes âgées. Le cheminement proposé est cependant plus sécurisant pour des personnes âgées que la traversée à niveau de la voie ferrée. La construction d'un ouvrage piétonnier sous voie n'a pas été étudiée du fait de son coût très important.

Circulations routières

Les études d'avant-projet ont montré que les aménagements routiers proposés permettaient la giration des véhicules légers, y compris au niveau du carrefour en T envisagé rue F. Villon. Toutefois la contrainte des fortes pentes du site ne permet pas d'envisager l'implantation d'un giratoire en lieu et place du carrefour en T. La fluidité des circulations, notamment provenant de la rue de Tunès, pourrait être améliorée par l'instauration d'une priorité à droite.

La municipalité pourrait envisager une limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la rue F. Villon.

Le projet dans son environnement foncier

RFF est propriétaire de plusieurs parcelles au droit de l'actuel passage à niveau n°273 :

- Maison d'habitation acquise suite à la DUP de 2007
- Parcelle à proximité du PN n°273 sur son cadran no rd-est.

A l'issue de la réalisation du projet, RFF, qui rencontre des difficultés à entretenir ces terrains, envisagera leurs cessions.

Les questions isolées et les réponses apportées

Réalisation d'un passage supérieur à la nouvelle voirie afin d'accéder à l'école depuis le parking	La construction d'un passage supérieur entre le parking et l'école permettrait effectivement de cheminer en toute sécurité. Toutefois les aménagements et mesures envisagés sont assez courants en milieux urbain et répondent aux objectifs de sécurité du projet. De plus, l'insertion d'un tel ouvrage nécessiterait probablement de revoir l'accès routier au parking et risquerait d'en limiter les places de stationnement.
Accès au parking depuis la rue F. Villon	Il sera bien nécessaire de tourner autour du rond-point afin d'accèder au parking depuis la rue F. Villon
Accès à l'allée du Binigou piéton et des véhicules de secours	Un accès piétonnier sera bien réalisé, en concertation avec la municipalité, afin d'accéder à l'allée du Binigou. L'accès pour les véhicules de secours et ceux des services d'entretien se réalisera par la cour de l'école.
Création d'une aire de sports entre la nouvelle voirie et l'école	L'implantation d'une aire de sport (terrain de tennis ou de squash) n'est pas prévue dans le cadre de ce projet : - La surface limitée restant à disposition rendrait nécessaire la dépose les installations de jeux pour enfants - L'implantation d'aire de sports surplombant une route génère des risques sécurité importants liés aux éventuels heurts de voitures par des balles, volants, etc,…

Accès au propriété au droit du parking actuel	La solution proposée consiste à ménager un double sens de circulation (voir vue en plan) afin d'accéder aux deux propriétés concernées. La signalisation sera adaptée par l'installation de panneaux « sens interdit sauf riverain par exemple. De plus un merlon limitera la zone de circulation à double sens.
Que couvre le montant de 4.6 M€ courant ?	Le montant de 4.6M€ couvre l'ensemble des dépenses du projet présenté : constitution de la nouvelle voierie et des aménagements, création de l'ouvrage, création des rétablissements routiers et piétons
Que se passera-t-il après cette réunion ?	Suite à cette réunion et aux remarques ou avis inscrits au registre de consultation, RFF transmettra un bilan de la concertation à la préfecture – Les questions seront prises en considération dans la suite de l'étude et revues lors de l'enquête publique – La prochaine réunion publique aura lieu pendant l'enquête publique pour que chacun puisse prendre connaissance des réponses apportées et en poser de nouvelles.

Conclusion

La concertation n'a pas mis en évidence d'élément de nature à entraîner une modification majeure des objectifs poursuivis par le projet et des documents soumis à la concertation. Une inquiétude est toutefois apparue quant à la traversée de la nouvelle voierie permettant l'accès à l'école.

A l'issue de la procédure, le Président de Réseau Ferré de France a approuvé le présent bilan de la concertation préalable. Ce bilan est transmis à la ville Saint-Martin-des-Champs, qui le rend accessible au public.

L'enquête publique nécessaire pour la suppression du PN n°273 de Saint-Martin-des-Champs se déroulera au 2e semestre 2012. Elle permettra d'ouvrir un nouveau de temps de discussion sur un projet dont le périmètre sera précisé.

6 ANNEXES

6.1 Les modalités de la concertation

- La délibération du Conseil Municipal Saint-Martin-des-Champs du 15 décembre 2011

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2011 **DÉLIBÉRATION N° 2011/96**

OBJET : SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 273 DU BINIGOU : CONCERTATION DU PUBLIC

Les partenaires de l'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper ont décidé d'engager les études d'avant-projet pour la suppression du passage à niveau n° 273 du Binigou.

En application des dispositions des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, cette opération de suppression de passage à niveau doit faire l'objet d'une concertation préalable à l'initiative du maître d'ouvrage.

Réseau Ferré de France (R.F.F) projette de réaliser cette concertation du 29 février au 23 mars 2012 avec l'objectif de présenter le projet et de recueillir les avis des acteurs locaux, du public et de l'ensemble des personnes concernées.

Cette concertation s'inscrit également dans la perspective d'une future enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le code de l'urbanisme prévoit que les personnes publiques qui ont l'initiative d'opérations d'aménagement organisent la concertation dans des conditions fixées après avis de la commune concernée.

Le programme de concertation proposé par R.F.F est le suivant :

- une publicité préalable sur l'objet et les modalités de cette concertation, par voie d'affichage en mairie ;

-une exposition pour une durée de deux semaines minimum, d'un ou plusieurs panneaux présentant le projet en mairie ;

- la présence en mairie, d'un registre à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses suggestions ou ses observations ;

- la mise à disposition en mairie d'une plaquette d'information sur le projet ;

- une réunion d'échange avec les riverains concernés ;

- une mise à disposition d'une adresse postale pour toute suggestion ou toute demande d'information ;

Les membres de la commission urbanisme réunis le 28 novembre 2011 ont approuvé le programme susmentionné.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des vingt-neuf suffrages exprimés approuvent le programme de concertation du public tel que proposé par Réseau Ferré de France pour la période du 29 février au 23 mars 2012.

Le Maire,
R. FILY

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

- La décision du Président de Réseau Ferré de France du 26 janvier 2012 d'engager la concertation préalable.

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Le Président

Paris, le 26 JAN. 2012

Décision portant organisation de la concertation préalable

Opération d'amélioration des liaisons Rennes – Brest et Rennes – Quimper

Suppression du passage à niveau n° 273 situé sur la commune de Saint-Martin-des-Champs avec réalisation d'un rétablissement routier

Le Président de Réseau ferré de France,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-25,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France et notamment l'article 39,

Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu le code de l'urbanisme,

Décide :

En application des articles L.300-2 et R.300-1 à R.300-3 du code de l'urbanisme, la concertation préalable relative à l'opération de suppression du passage à niveau n° 273 situé sur la commune de Saint-Martin-des-Champs avec réalisation d'un rétablissement routier est organisée dans les conditions définies par le document annexé à la présente décision.

Hubert du MESNIL

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
Établissement public national à caractère industriel et commercial
92 avenue de France - 75648 Paris Cedex 13
Tél. 33 (0)1 53 94 30 60 - Fax 33 (0)1 53 94 38 09
RCS Paris B 412 280 737 - SIRET 412 280 737 00310 - NAF 5221Z
www.rff.fr

ANNEXE à la décision portant organisation de la concertation préalable

---

Opération d'amélioration des liaisons Rennes – Brest et Rennes – Quimper

Suppression du passage à niveau n° 273 situé sur la commune de Saint-Martin-des-Champs avec réalisation d'un rétablissement routier

❖ Présentation du projet

La suppression du passage à niveau n° 273, dont Réseau ferré de France est maître d'ouvrage, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes - Brest et Rennes - Quimper et d'une politique générale d'amélioration de la sécurité routière et ferroviaire au droit des passages à niveau.

Afin de relever la vitesse des circulations ferroviaires au-delà de 160 km/h, la suppression des passages à niveau s'avère nécessaire.

❖ Consistance du projet

Le projet consiste en la suppression du passage à niveau n° 273 situé sur la commune de Saint-Martin-des-Champs et la réalisation d'un rétablissement routier avec un pont-rail (passage inférieur) à gabarit réduit (hauteur 2,90 m) dans le quartier du Binigou pour le rétablissement du trafic des véhicules légers et de secours à proximité du PN 273.

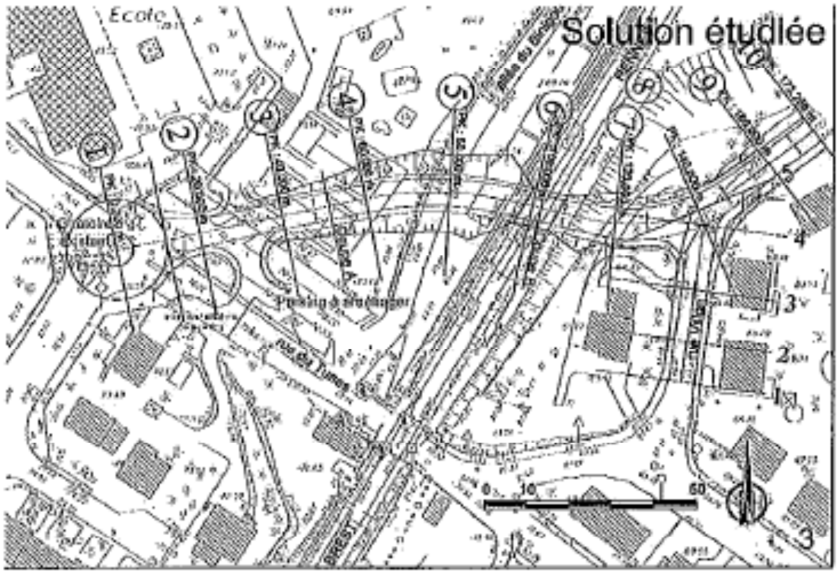

❖ Coûts et délais

Le coût des travaux est évalué à 4,65 M€.
La suppression du passage à niveau et la mise en service du rétablissement routier est envisagée pour 2015.

❖ Champ de la concertation préalable

En application des articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme, ce projet de suppression de passages à niveau avec construction de rétablissements routiers doit faire l'objet d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation seront les suivantes :

- Une information du public sur l'objet et les modalités de cette concertation, par voie de presse et d'affichage en mairie de Saint-Martin-des-Champs ;
- Une exposition présentant le projet en mairie de Saint-Martin-des-Champs ;
- La présence, en mairie de Saint-Martin-des-Champs, d'un registre à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses avis ou observations, pendant toute la durée de la concertation ;
- La mise à disposition, en mairie de Saint-Martin-des-Champs, d'une plaquette d'information sur le projet ;
- L'organisation d'une réunion publique dans la commune de Saint-Martin-des-Champs;
- La mise à disposition du public d'une adresse postale, où adresser les avis, les observations ou les demandes d'informations.

La concertation se déroulera du 29 février au 23 mars 2012.

6.2 Les supports de concertation

6.2.1 Le panneau en mairie

Amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest / Rennes-Quimper

Suppression du passage à niveau n°273 de Saint-Martin-des-Champs CONSTRUCTION D'UN PONT-RAILS PERMETTANT LE RÉTABLISSEMENT ROUTIER

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Le projet

En 2014, RFF engagera la construction d'un pont-rails dans le quartier du Binigou à Saint-Martin-des-Champs, afin de permettre la suppression du passage à niveau n°273, situé sur la ligne Rennes-Brest. Celui-ci restera ouvert durant la construction de l'ouvrage et ne sera définitivement fermé qu'à la mise en service du pont-rails.

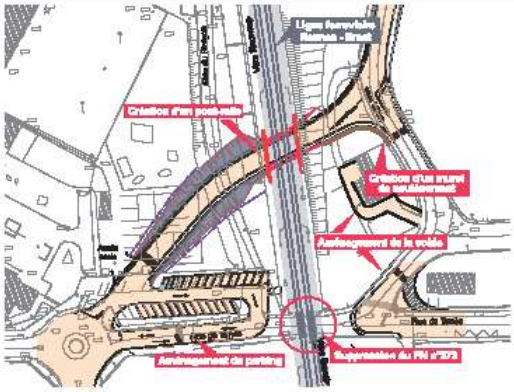

L'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper

La suppression du passage à niveau n° 273 de Saint-Martin-des-Champs s'inscrit dans le cadre de l'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, qui vise à terme à relier Paris à la pointe bretonne en 3 heures, **en complément de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire.**

La première phase de l'opération, composée de 7 tranches fonctionnelles, consiste à adapter l'infrastructure pour permettre le relèvement de la vitesse sur certaines sections jusqu'à 220 km/h.

A Saint-Martin-des-Champs, (tranche TF4 RB «Plouaret - Pleyber-Christ»), la vitesse sera relevée jusqu'à 200 km/h, à l'issue de la suppression de 6 passages à niveau remplacés par 6 ponts-rails et de travaux ferroviaires (ripages de courbes et adaptation de la signalisation).

LES ETAPES DU PROJET

Du 29 février au 23 mars 2012 : concertation préalable - Réunion publique le 7 mars 2012

Enquête publique : fin 2012 - Début des travaux : 2014

Mise en service de l'ouvrage et fermeture du passage à niveau n° 273 : début 2015

LE FINANCEMENT

Le montant de l'opération est de 4,6 millions d'euros, cofinancé par l'Union Européenne (42,8%), l'Etat (23%), la Région Bretagne (10,1%), le Département du Finistère (10%) et RFF (12,1%).

Partenaires de l'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest / Rennes-Quimper

232.10432_affiche_StMartinV2.indd 1 23/02/12 11:22:58

6.2.2 La fiche de présentation

Amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest / Rennes-Quimper

Suppression du passage à niveau n°273 de Saint-Martin-des-Champs CONSTRUCTION D'UN PONT-RAILS PERMETTANT LE RÉTABLISSEMENT ROUTIER

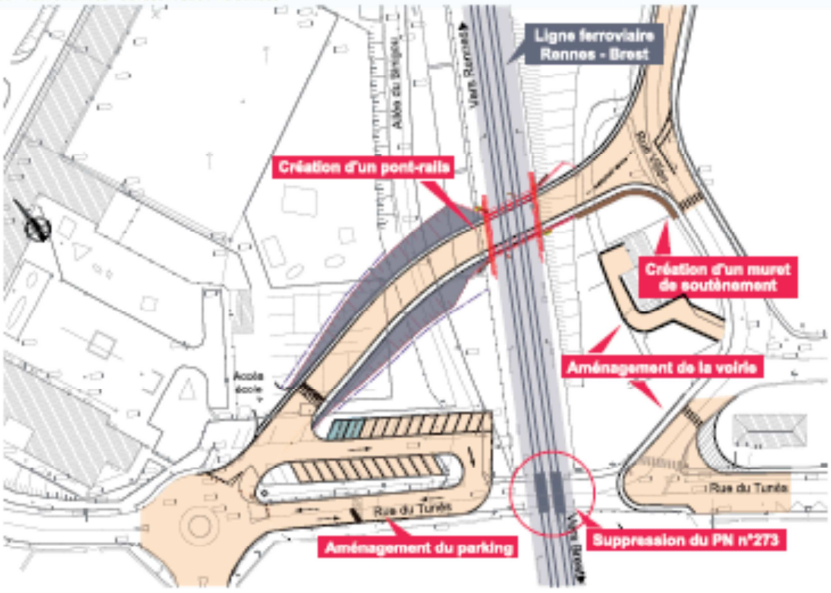

Le projet

En 2014, RFF engagera la construction d'un pont-rails dans le quartier du Binigou à Saint-Martin-des-Champs, afin de permettre la suppression du passage à niveau n° 273, situé sur la ligne Rennes-Brest. Celui-ci restera ouvert durant la construction de l'ouvrage et ne sera définitivement fermé qu'à la mise en service du pont-rails.

Cette suppression a pour objectif le renforcement de la sécurité des circulations routières et ferroviaires et contribue à l'opération de relèvement de vitesse Rennes-Brest.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par RFF.
La maîtrise d'ouvrage mandatée et la maîtrise d'œuvre sont confiées à la SNCF.

Partenaires de l'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest / Rennes-Quimper

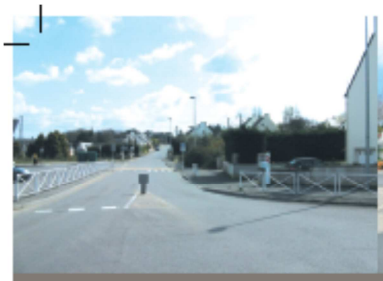

L'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper

Cette opération s'inscrit dans la perspective de relier Paris à la pointe bretonne en 3 heures, **en complément de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire.**

La première phase de cette opération, qui comprend 7 tranches fonctionnelles, consiste à adapter l'infrastructure pour permettre le relèvement de la vitesse sur certaines sections jusqu'à 220 km/h.

Saint-Martin-des-Champs, sur la ligne Rennes-Brest, se situe sur la tranche TF4 RB «Plouaret - Pleyber-Christ», dont la vitesse sera relevée jusqu'à 200 km/h, à l'issue de la suppression de 6 passages à niveau remplacés par 6 ponts-rails et de travaux ferroviaires (ripages de courbes et adaptation de la signalisation).

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les études ont permis de définir les caractéristiques de l'ouvrage :
- Largeur totale : 9 m
- Hauteur : 3,50 m
- Longueur : 12,50 m
- Largeur de la chaussée sous l'ouvrage : 6,50 m
- Largeur des trottoirs sous l'ouvrage : 1,50 m au sud et 1 m au nord

Photomontage du futur pont-rails

LES ÉTAPES DU PROJET

Ce projet remplace celui présenté dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) réalisée en 2008. En effet, ce protocole n'a pas pu aboutir pour des raisons techniques (impossibilité de faire circuler les bus, les véhicules surbaissés ou à porte-à-faux important).

Etape 1 : Concertation préalable à la DUP du 29 février au 23 mars 2012. Une réunion publique aura lieu le 7 mars 2012.
Etape 2 : Début de l'enquête publique fin 2012 avec pour objectif une Déclaration d'Utilité Publique au printemps 2013.
Etape 3 : Les travaux débuteront en 2014. La mise en service de l'ouvrage et la fermeture du passage à niveau sont prévues début 2015.

Le principe de construction de l'ouvrage consiste à poser des tabliers auxiliaires de pont pour réaliser les opérations de terrassement et de construction des voiries, puis à installer les tabliers définitifs.

Cette **opération de grande ampleur** sera réalisée lors **d'une interruption des circulations ferroviaires** d'une nuit environ sur un week-end.

LE TRAFIC FERROVIAIRE

Le trafic ferroviaire à Saint-Martin-des-Champs est d'environ 36 trains par jour dans les deux sens de circulation, dont 15 TGV, 20 Ter et 1 train de fret.

LE FINANCEMENT

Le montant de l'opération est de 4,6 millions d'euros, cofinancé par l'Union Européenne (42,8%), l'Etat (25%), la Région Bretagne (10,1%), le Département du Finistère (10%) et RFF (12,1%).

Réseau Ferré de France
Direction régionale Bretagne - Pays de la Loire
1, rue Marcel Paul - BP 11802
44018 NANTES cedex 1
Tél : 02 40 35 92 50 - Fax : 02 40 35 92 51 - **www.rff.fr**

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

6.2.3 Le communiqué de presse et ses retombées

Nantes, le 1er mars 2012

Ligne Rennes - Brest

Suppression du passage à niveau N°273 à Saint-Martin-des-Champs
Construction d'un pont-rails permettant le rétablissement routier

Réunion publique, mercredi 7 mars 2012 à 18 heures,
à l'espace du Roudour, à Saint-Martin-des-Champs.

La construction d'un pont-rails en vue de la suppression du passage à niveau n° 273 de Saint-Martin-des-Champs fait l'objet d'une concertation préalable, organisée par la Commune de Saint-Martin-des-Champs et Réseau Ferré de France (RFF), du **29 février au 23 mars 2012**.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique est organisée le mercredi 7 mars 2012 à 18 heures, à l'espace du Roudour, à Saint-Martin-des-Champs, afin d'informer et de recueillir l'avis et les observations du public et de l'ensemble des personnes concernées par ce projet.

Une fiche d'information, une affiche et un registre d'avis sur le projet sont **à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin-des-Champs** pendant toute la durée de cette concertation.

Pour mémoire

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper qui vise, à terme, à relier Paris à la pointe bretonne en 3 heures, **en complément de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire.**
La première phase de cette opération, qui comprend 7 tranches fonctionnelles, consiste à adapter l'infrastructure pour permettre le relèvement de la vitesse sur certaines sections jusqu'à 220 km/h.
Saint-Martin-des-Champs, sur la ligne Rennes-Brest, se situe sur la tranche TF4 RB «Plouaret - Pleyber-Christ», dont la vitesse sera relevée jusqu'à 200 km/h, à l'issue de la suppression de 6 passages à niveau remplacés par 6 ponts-rails et de travaux ferroviaires (ripages de courbes et adaptation de la signalisation).

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par RFF.
La maîtrise d'ouvrage mandatée et la maîtrise d'œuvre seraient confiées à la SNCF.

Le Financement

Le montant de l'opération serait de 4,6 millions d'euros, cofinancé par l'Union Européenne (42,8%), l'Etat (25%), la Région Bretagne (10,1%), le Département du Finistère (10%) et RFF (12,1%).

Contact presse : Adeline GESLIN, Réseau Ferré de France
Tél : 02 40 08 99 48 - 06 30 88 16 30 – adeline.geslin@rff.fr

Date : 25/02/2012
Pays : FRANCE
Edition : Brest
Page(s) : 1
Rubrique : Morlaix - Saint-Martin-des-Ch...
Périodicité : Quotidien

Mots : 267

Enquête avant la suppression du passage à niveau du Binigou

Dans le cadre de l'opération d'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, qui vise à relier à terme Brest à Paris en trois heures, le passage à niveau de la rue du Tunes, plus communément appelé, passage à niveau du Binigou (nÄ 273), doit être supprimé et remplacé par un pont-rail.

Cet ouvrage permet aux véhicules et piétons de passer sous la voie de chemin de fer, par une forme de passage souterrain. Organisée par la commune de Saint-Martin-des-Champs et Réseau Ferré de France (RFF), une concertation préalable se déroulera du 29 février au 23 mars. Elle permettra de recueillir l'avis et les observations du public et de l'ensemble des personnes concernées par ce projet.

Pour ce faire, une fiche d'information, une affiche et un registre d'avis sur le projet sont à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin-des-Champs pendant toute la durée de cette concertation, aux heures d'ouvertures de l'hôtel de ville. À noter qu'une réunion publique est prévue le mercredi 7 mars, à 18 h, à l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs.

Pour information, Saint-Martin-des-Champs se situe sur la tranche « Plouaret - Pleyber-Christ », dont la vitesse sera relevée jusqu'à 200 km/h, au lieu de 160 km/h actuellement, à l'issue de la suppression de six passages à niveau remplacés par six ponts-rails et de travaux ferroviaires (ripages de courbes et adaptation de la signalisation). La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par RFF. Le montant de l'opération, cofinancé par l'Union européenne, l'État, la Région, le Département et RFF avoisine les 4,6 millions d'euros.

Date : 03/03/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 1
Rubrique : ST MARTIN
Diffusion : 201579
Périodicité : Quotidien

Le Télégramme

Mots : 406

Le Binigou. Suppression du passage à niveau à l'étude

Depuis de nombreuses années, la présence du passage à niveau n°273, dit «du Binigou», au coeur de Saint-Martin-des-Champs, pose problème en termes de sécurité et de circulation....

Depuis de nombreuses années, la présence du passage à niveau n°273, dit «du Binigou», au coeur de Saint-Martin-des-Champs, pose problème en termes de sécurité et de circulation. Différents projets ont été étudiés depuis l'année 2000 et une enquête publique avait été menée en 2008, avant que le projet ne soit abandonné en septembre2010. Une étude approfondie avait alors conclu que le projet était irréalisable techniquement. Concertation préalable Réseau ferré de France(RFF), propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français qui a en charge l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur du réseau ferré, a réactualisé l'affaire en soumettant un nouveau projet à la suite des demandes de la municipalité. La procédure vient de débuter avec la première étape qui consiste en une concertation préalable dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de 2008. L'étape2 consistera en une enquête publique, fin2012, pour des travaux prévus en 2014 et la fermeture du passage à niveau, début 2015. Un chantier particulier Le trafic ferroviaire à Saint-Martin-des-Champs est d'environ 36trains par jour dans les deux sens, dont 15 TGV, 20TER et un train de fret. La circulation piétonne et automobile est moyenne par cet axe mais la forte déclivité de la rue François-Villon voisine et la présence de l'école du Binigou rendent ce chantier particulier. Le projet Le projet prévoit la construction d'un pont-rail dans le quartier du Binigou afin de permettre la suppression du passage à niveau. Celui-ci devrait rester ouvert durant la construction de l'ouvrage. Ce pont-rail sera réalisé selon un axe qui reliera le rond-point du Binigou et le bas de la rue François-Villon. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes: largeur totale: 9m, longueur: 12,50m, et hauteur: 3,5m, pour une largeur de la chaussée de 6,50m. Le montant de l'opération est estimé à 4,6M?, cofinancé par l'Union européenne (42,8%), l'État (25%), le conseil régional(10,1%), le conseil général(10%) et RFF. Réunion publique mardi Dans le cadre de la concertation préalable, qui permet aux usagers de se documenter en mairie en examinant la notice de présentation ainsi que le registre de consultation, une réunion publique est proposée mercredi, à 18h, salle Armor de l'Espace du Roudour. Des responsables de RFF présenteront en détail le projet et répondront aux éventuelles questions.

6.3 Le support de la réunion publique du 07 mars 2012

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

AMÉLIORATION DES LIAISONS FERROVIAIRES RENNES – BREST ET RENNES - QUIMPER

Tranche fonctionnelle « Plouaret – Pleyber- Christ » n°4 RB

St Martin des Champs

Projet de suppression du passage à niveau n°273

07 mars 2012

1

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Les tranches fonctionnelles

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

La tranche 4 de Rennes Brest

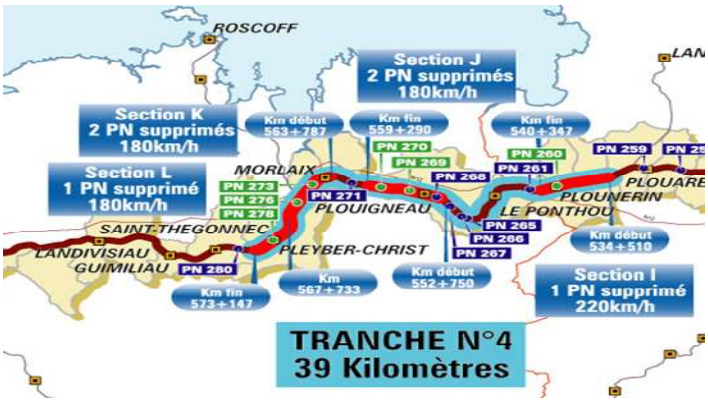

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

La tranche 4 de Rennes Brest

Le passage à niveau n°273 de St Martin des Champs s 'inscrit dans le programme de travaux de la tranche fonctionnel n°4 de relèvement de vitesse sur la ligne Rennes - Brest.

La suppression de ce passage à niveau permettrait, également, d'améliorer la sécurité des circulations routières

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Le PN 273 : Solution présentée dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique réalisée en 2007

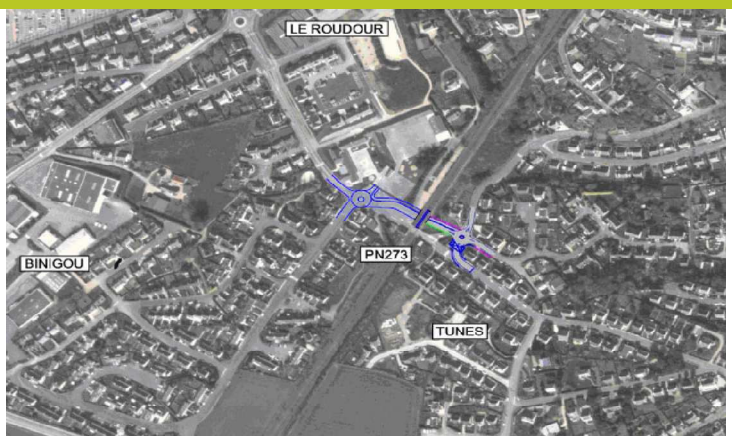

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Le PN 273 : Solution présentée dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique réalisée en 2007

Les études de projet, préalable à l'exécution des travaux, ont permis d'identifier des difficultés potentielles à l'interface voirie / ouvrage :

- **Frottement de la caisse des bus, véhicules surbaissées ou à porte à faux importants**
- **Fluidité des circulations**
- **Sécurité, notamment en cas de gel**

⇨ **Les partenaires décident fin 2009 d'engager une étude complémentaire afin de s'affranchir de ces risques**

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : solution Avant Projet 2012

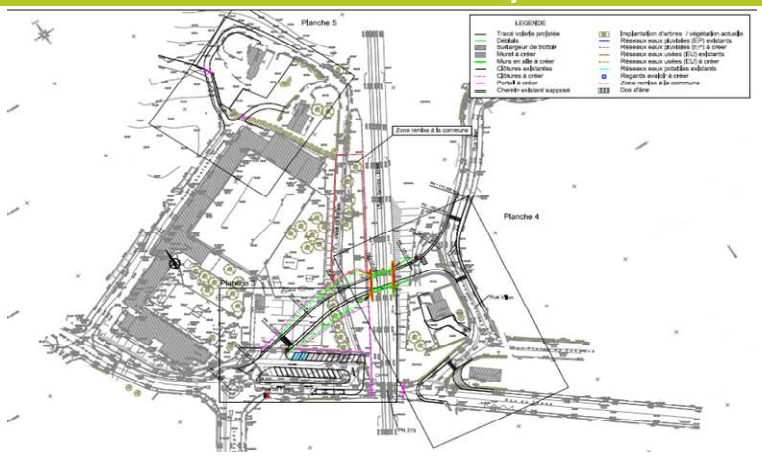

7

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : solution Avant Projet 2012

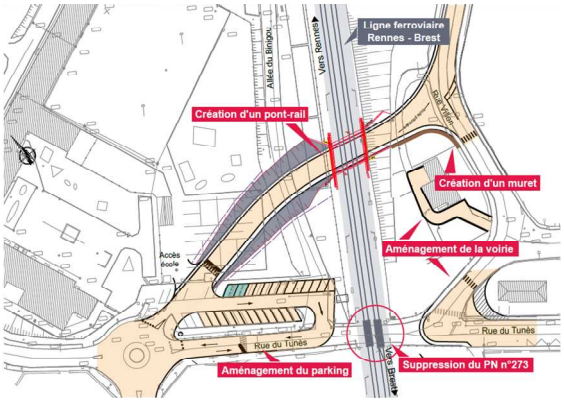

8

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 402 et 403 : solution demandée par la commune

Coût prévisionnel des travaux : 4.6 M€ aux conditions de l'année de réalisation (2014)

Travaux pris en compte dans cette estimation :

- voirie de 6,50m minimum supportant le croisement de deux bus,
- pont-rail d'ouverture droite 9 m, de 12m de longueur
- gabarit routier sous ouvrage 3,50m,
- création de deux trottoirs de part et d'autre de la voirie
- Accès à l'école : barrières le long des trottoirs, traversée chaussée sur passage surélevé, limitation de vitesse à 30 km/h
- Mise en place d'un grillage le long du déblai
- création d'un carrefour en T entre les rues F. Villon et de Tunès et raccordement au rond-point existant face à l'école.

9

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : solution Avant Projet 2012

Vues depuis le bas de la rue F. Villon

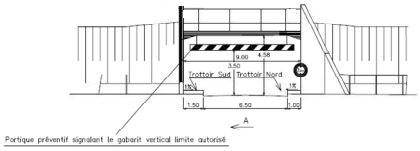

10

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : solution Avant Projet 2012

Comptages routiers journaliers (octobre 2011)

11

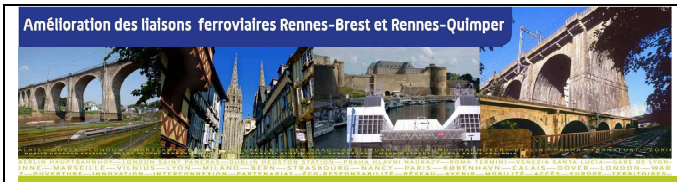

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : solution Avant Projet 2012

Usage et nature des locaux		Niveaux maximum admissible en façade des habitations	
		LAeq(6 h - 22 h) en dB(A)	LAeq(22 h - 6 h) en dB(A)
Etablissement de santé, de soins et d'action sociale	salles de soins ou réservées au séjour des malades	57	55
	Autres locaux	60	55
Etablissement d'enseignement (à l'exclusion des ateliers bruyants et des locaux sportifs)		60	-
Logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée		60	55
Autres logements (en zone d'ambiance sonore préexistante non modérée)		65	60
Locaux à usage de bureaux en zone d'ambiance sonore préexistante modérée		65	-

12

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : solution Avant Projet 2012

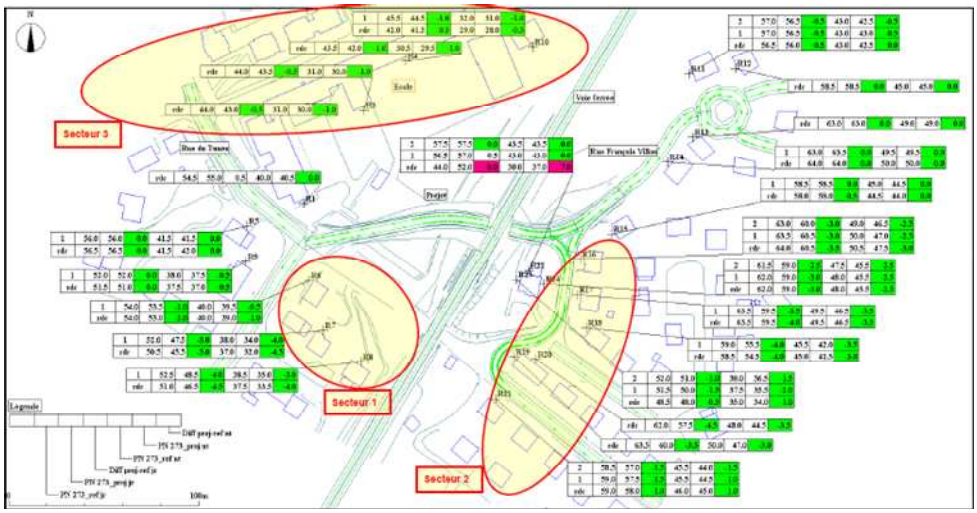

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

PN 273 : calendrier envisagé

- Concertation du public : 29 fév./ 23 mars 2012 (après délibération du conseil municipal)
- Fin des études d'avant-projet : avril 2012
- Etude de projet : mai 2012 au printemps 2013
- Enquête publique : nov./déc. 2012
- Pendant enquête publique : organisation d'une réunion publique afin de préciser la consistance de l'opération
- Déclaration d'utilité publique : mars 2013
- Décision d'engager les travaux : avril 2013
- Travaux : décembre 2013 à janvier 2015
- Fermeture des PN : début 2015

14

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Projet de suppression du PN n°273

questions / réponses

15

6.4 Le registre de concertation – Copie des contributions

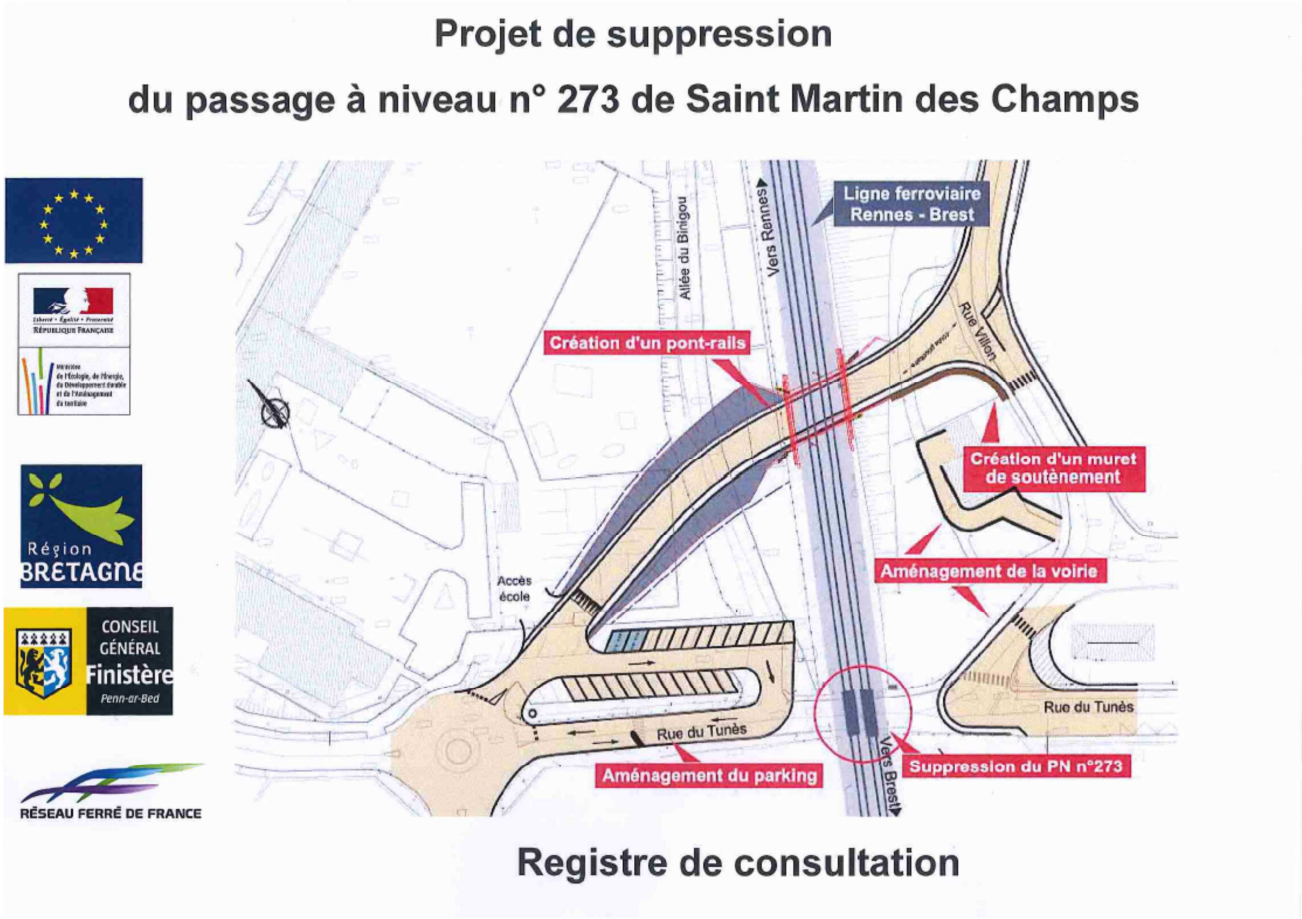

Nom Prénom	Adresse et coordonnées	Questions ou avis	Signature
Chaunac Joël	8 rue Joseph de Pesqui 25600 St Martin des Champs	(1) Prévoir la rue François Villon. (Montée / Descente) vis-à-vis de la nouvelle route créée sous le pont-rail : – (route qui peut-être verglacante alors que la portion de route sous l'ouvrage sera « sec »). – démarrage en côte difficile pour des personnes âgées. (2) Si la création d'un ouvrage était envisagé pour le passage des élèves, préférer un passage supérieur à un passage inférieur. Un passage inférieur peut présenter différents problèmes : – inondation. – nécessité d'un éclairage. – regroupement de jeunes – tags – etc (3) Inviter les automobilistes en provenance de la rue François Villon. d'aller tourner au rond-point pour venir	

Nom Prénom	Adresse et coordonnées	Questions ou avis	Signature
		se garer sur le parking, afin de ne pas perturber la fluidité de la circulation. (D) Est-il prévu un accès à la bande de terrain qui n'est pas empiétée par les travaux (Allée du Moulin) ? (E) Parcelle de terrain entre route créée accédant à l'ouvrage et parking : Est-il envisagé de créer une aire de jeux (par exemple : Squash.) ? (F) Accès parking : il est prévu un double accès à partir du rond-point afin de permettre l'accès aux propriétés "Adam, ex Boutonier". Cela ne risque-t-il pas de prêter à confusion pour l'accès parking en général ? Ne faut-il pas inviter les résidant(es) de ces 2 copropriétés à accéder à leur résidence en passant par le circuit du parking. (G) Une personne accidentée dans la salle des sports "Ping-Pong" prévoir le déplacement de ladite personne (gabarit d'une civière, etc.) ?	

Moal Michel
allée du binigou
29600 St Martin des champs

ST Martin des Champs le 19 mars 2012

sujet : pn 273

Monsieur le Maire de St Martin des Champs

Il a été abordé lors de la réunion publique l'accès des élèves par l'arrière de l'école du binigou.

Dans l'impasse derrière cette école vous devez créer deux accès pour les propriétés Moal et Picart.

Dans la situation actuelle les voitures des enseignants sont garées le long de cette impasse, ainsi que les camions de livraisons de la cantine.

Comment envisagez vous un afflux de voitures venant déposer de nombreux enfants à cet endroit?

Un nombre important de voitures entacherait la tranquillité du quartier (lotissement avec de jeunes enfants et parents d'élèves qui ne respectent déjà pas actuellement les limitations de vitesse et les parkings existants). Ce manque de sécurité que l'on critiquait avec la traversée de la route se retrouverait de ce fait décalé.

On retrouvera le même phénomène avec la salle omnisports :une accumulation de voitures dans cette impasse avec une grande difficulté pour faire demi tour.

Avec le projet présenté, nous aimerions que vous vous penchiez quand même sur une réglementation du stationnement sur cette impasse.

Au sujet du nom de cette impasse : vu la suppression de l'allée du binigou ne serait il pas possible de la nommer allée du binigou ? Cette proposition nous éviterait de nombreux désagréments suite au changement de dénomination de rue. Sinon à qui incombent les démarches administratives à effectuer ?

Il a été évoqué ensuite la traversée de la route (parking et entrée école du binigou) par un souterrain. Ne peut on pas envisager un passage supérieur le long de la voie ferrée et menant à l'actuelle allée du binigou et ensuite à l'école ? Ce passage (assez haut par rapport à la route en dessous) donnerait toute tranquillité aux élèves pour se rendre à leur école.

Michel Moal

6.5 Les retombées presse de la réunion publique

Date : 09/03/2012
Pays : FRANCE
Edition : Brest
Page(s) : 1
Rubrique : Morlaix - Saint-Martin-des-Ch...
Périodicité : Quotidien

ouest france

Mots : 636

Passage à niveau du Binigou : la sécurité des enfants avant tout

Fermeture du passage à niveau nÄ 273

« **Nous sommes ici pour une réunion de concertation sur le projet d'aménagement du secteur, dans le cadre de la suppression du passage à niveau urbain, à l'horizon 2015** », rappelle Yvon Riou, adjoint à l'urbanisme et aux travaux. Mercredi soir, salle du Roudour, quatre-vingts riverains ont pris part à la rencontre publique organisée par la municipalité et Réseau ferré de France sur l'aménagement du Binigou, dans la perspective de la fermeture du passage à niveau nÄ 273, dit du Binigou.

Projet vieux de douze ans !

Projet lancé par une délibération du conseil municipal du 23 avril 2000, pour la mise en service du TGV, qui doit mettre Paris à moins de trois heures de Brest. Ce projet se heurte à différents paramètres : la topographie exigeante des lieux, la proximité de l'école du Binigou et la desserte des quartiers est de la commune, qui voit passer 3 000 véhicules/jour par la rue du Tunès.

Sécurité des enfants avant tout

Le trafic est un des problèmes essentiels. Le projet prévoit que le nouvel axe sépare l'accès au complexe scolaire du Binigou (160 élèves) et le futur parking où les parents « **débarquent** » leurs enfants. « **À l'heure des entrées ou des sorties, c'est de la folie. Si les enfants doivent traverser la nouvelle rue, il y aura un réel danger** », analyse une mère de famille. « **Pourquoi ne pas faire un passage souterrain entre le parking et l'école. On en fait bien pour trois vaches en rase campagne !** » suggère un des assistants. « **Il faut prendre en considération la sécurité des enfants. Soit un passage souterrain ou, carrément, déplacer l'entrée de l'école, rue Schoelcher. Ce n'est peut-être pas l'idéal, mais ce sera sécurisé** », imagine une autre. « **On a déjà pensé à travailler sur cette option avec la réalisation du pont-rail**, reconnaît Yvon Riou. **En ville, la priorité est la sécurité du piéton.** »

Construction d'un pont-rail

Le projet prévoit la fermeture du passage à niveau actuel. Pour permettre de rejoindre la rue Villon et le prolongement de la rue de Tunès, il est prévu la construction d'un pont-rail (la route passe sous la voie de chemin de fer), qui serait construit à quelques dizaines de mètres de là, côté gare. L'ouvrage d'art présente les caractéristiques suivantes : longueur de 12,50 m pour une largeur de 9 m, et une hauteur de 3,50 m. La largeur de la chaussée sous l'ouvrage est de 6,50 m comprenant deux trottoirs, un d'1,50 m (côté Brest) et l'autre d'1 m, côté gare de Morlaix, « **qui devraient être sécurisés par des barrières pour les enfants à pied** », réclame une mère de famille.

13,8 % de pente

Un nouveau tracé de la chaussée partirait du rond-point de l'école pour rejoindre la rue Villon. « **On n'a pas d'autre choix de tracé. Il est imposé par la topographie du lieu. Cela entraînera un nouveau tronçon avec une pente à 13,8 % qui débouchera rue Villon par un carrefour en T avec un « stop » dans la partie sud de cette rue** », révèle Gilles Roquinarc'h, au nom de Réseau ferré de France, maître d'ouvrage de l'opération.

« Priorité à droite »

Solutions qui ne plaisent pas à certains usagers. « **Pourquoi ne pas réaliser un rond-point pour casser la vitesse ?** » questionne l'un d'eux. « **La pente est trop forte pour sécuriser un tel équipement** », rétorque le technicien. Il revient à Yvon Riou de faire une proposition pour la municipalité : « **On peut étudier la mise en place d'une « priorité à droite », qui va être généralisée dans la commune.** » Une solution qui semble faire davantage l'unanimité.

Gilles ALLIAUME.

Date : 09/03/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 1
Rubrique : ST MARTIN
Diffusion : 201579
Périodicité : Quotidien

Le Télégramme

Mots : 390

PN273. Une réunion publique enrichissante

La réunion publique relative au projet de suppression ...

La réunion publique relative au projet de suppression du passage à niveau du Binigou, le PN273, s'est déroulée mercredi soir, à l'Espace du Roudour, devant un public de près de 80personnes essentiellement constitué de riverains des quartiers voisins. Lesadjoints à l'urbanisme et aux travaux, Yvon Riou et FrançoisHamon, ont accueilli les animateurs de la soirée chargés de ce dossier, Gilles Roquinarc'h et Marc-Antoine Bertran de Balanda, de la société RFF(Réseau ferré de France).

3.000 véhicules par jour

En préambule, Yvon Riou a rappelé l'historique des différents projets évoqués depuis dix ans, ainsi que le déroulement de la procédure actuelle. GillesRoquinarc'h a ensuite présenté dans le détail le futur projet de réalisation d'un pont-rail et de modification du tracé routier entre le rond-point du Binigou et le bas de la rue François-Villon. Il a également rappelé la situation dangereuse d'un passage à niveau en zone urbaine avec un passage de véhicules quantifiés à 3.000 par jour. Lorsque vint l'heure du débat, les questions fusèrent de l'assemblée. Parmi les plus intéressantes, on notera:

Puisque la vitesse des trains est limitée sur le viaduc de Morlaix (apparemment à 120km/h), le gain de temps n'est sans doute pas très important pour rejoindre Brest, pourquoi investir 4,6millions d'euros dans la suppression d'un passage à niveau apparemment non accidentogène? Réponse:Le TGV reprend de la vitesse après le viaduc et de toute façon, cette zone est considérée comme dangereuse. Le positionnement du parking où sont déposés les enfants de l'école impose de traverser cet axe fréquenté (3.000voitures/jour). N'est-il pas possible de créer un passage piéton sous-terrain ou encore de déplacer l'accès de l'école? Réponse:Cette hypothèse sera étudiée. Le déplacement de l'entrée de l'école relève de la municipalité. La zone concernée n'est-elle pas trop friable? Y a-t-il eu des études du sous-sol, notamment en raison de la présence de veines d'eau? Réponse:Des études ont été réalisées. Le gabarit du pont-rail à 3,5m laisse-t-il passer les camions et notamment les véhicules de pompiers? Réponse:Tous les camions ne passeront pas, il y a d'autres accès pour les pompiers. Le stop et le tourne-à-gauche réalisés rue François-Villon ne seront-ils pas sources de problèmes de circulation? Réponse:La limitation de la vitesse à 30km/h est possible, et un rond-point est impossible à réaliser en raison de la forte déclivité.